

Le mot du Président

L'amélioration de l'habitat, une priorité !

Parmi tous les chantiers engagés par la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle, l'amélioration de l'habitat sur notre territoire est la priorité des priorités. Pourquoi ? Parce qu'elle va concerner tous les habitants de notre collectivité, et cela sur deux secteurs : le centre-ville de L'Aigle (OPAH RU) et l'ensemble de nos 32 communes (OPAH). Une seule mission : améliorer la qualité des logements et du bâti. Cette opération engagée à notre initiative compte naturellement comme partenaire la Ville de L'Aigle mais aussi l'État, via l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH), le Département de l'Orne.

La Communauté de Communes a également souhaité mettre en place une permanence (Espace Conseil FAIRE) pour les particuliers non éligibles aux aides de l'ANAH, et qui pourraient mobiliser d'autres financements pour la rénovation énergétique de leur logement.

Ces opérations représentent un engagement humain et financier important. Mais la qualité de vie et l'attractivité de notre territoire passent par cette priorité. J'invite les propriétaires éligibles des Pays de L'Aigle à s'engager nombreux dans ce projet de rénovation de l'habitat.



Jean SELLIER

Président de la Communauté de Communes
des Pays de L'Aigle

Pour une information personnalisée et gratuite

PERMANENCES SUR RENDEZ-VOUS

Le 3^{ème} mercredi du mois de 9h30 à 12h30

à la Communauté de Communes

des Pays de L'Aigle

3 Place du Parc, 61300 L'AIGLE

Le 3^{ème} mercredi du mois de 13h30 à 16h30

à la Mairie de Moulins-la-Marche

1 Place de la Mairie, 61380 MOULINS-LA-MARCHE

Le 4^{ème} mercredi du mois de 13h30 à 16h30

à la Mairie de la Ferté en Ouche

6 rue de L'Aigle, 61550 LA FERTE EN OUCHE

Si vous n'êtes pas éligible aux aides de l'Anah, d'autres aides existent. Renseignez-vous lors des permanences de l'Espace Conseil FAIRE :

le 1^{er} mercredi du mois, de 9h30 à 12h30

à la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle

5 Place du Parc, 61300 L'AIGLE

02 61 67 18 85

(Conseils et informations sur la rénovation énergétique uniquement)



Opération
Programmée
d'Amélioration
de l'Habitat
(2021 - 2026)



des
AIDES
FINANCIÈRES
POUR AMÉLIORER VOTRE
LOGEMENT



SOLiHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

TERRITOIRES EN NORMANDIE



02 31 86 70 50
contact@solihanormandie.fr
www.solihanormandie.fr

SOLiHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

TERRITOIRES EN NORMANDIE



POUR QUI ?

- ➔ **Propriétaires occupants**
(sous conditions de ressources)
- ➔ **Propriétaires bailleurs**
(logement loué à titre de résidence principale)
- ➔ **Locataires**
(sous réserve de l'accord du propriétaire)

COMMENT ?

Des aides exceptionnelles pour pouvoir réaliser des travaux dans mon logement

Un accompagnement personnalisé pour votre projet (Information sur l'ensemble des aides financières, conseils techniques, aides à l'établissement des demandes de subventions/prêts)



QUELS TRAVAUX ?



Réduire
les dépenses énergétiques



Encourager
la mise aux normes
des logements



Adapter les logements
pour préserver son autonomie



Développer une offre
de logements locatifs
à loyers maîtrisés

ATTENTION

Ne pas commencer les travaux avant l'accord des différents organismes financeurs.



COMMENT SE DERoule L'ACCOMPAGNEMENT ?

1 LE PROJET

J'ai un projet de travaux pour le logement dont je suis propriétaire



2 SOLIHA

Je contacte SOLIHA. En fonction de mon projet de travaux et de mes revenus, un conseiller identifie les dispositifs auxquels je suis éligible et m'informe sur les démarches à suivre



3 LE DIAGNOSTIC

Un technicien vient chez moi pour visiter mon logement, me conseiller et réaliser un diagnostic personnalisé. Sur cette base, il soumet des scénarios de travaux, selon mes besoins, pour améliorer mon confort.



4 LE DEVIS

Une fois mon projet défini, je fais faire les devis auprès des entreprises de mon choix et, si besoin, je demande à SOLIHA de les analyser et de les vérifier avec moi.



5 LE FINANCEMENT

Le conseiller SOLIHA calcule le montant de toutes les subventions mobilisables afin d'optimiser mon plan de financement. Il monte et dépose mon dossier auprès des différents financeurs.



6 LES TRAVAUX

Lorsque j'ai reçu une réponse positive à mes demandes de financements, les entreprises peuvent commencer les travaux



7 LES SUBVENTIONS

Une fois les travaux terminés, mon conseiller SOLIHA fait les demandes de paiement de subventions auprès des financeurs.



JE PROFITE DE MON LOGEMENT !